



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ D'ACQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE BILLETTERIE DE SPECTACLES PASSE AVEC LA SOCIETE RODRIGUE.

**DÉCISION N° AU-18-143
EN DATE DU 22 MAI 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis public à la concurrence envoyé au BOAMP le 16 mars 2018 relatif à la passation d'un marché d'acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de billetterie de spectacles ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société RODRIGUE, jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société RODRIGUE, 2 rue des Tartres, 95110 SANNOIS, représenté par Monsieur VERGNON ALAIN, Président, le marché d'acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de billetterie de spectacles.

Le montant maximum des prestations s'élève à 71 599.20 € TTC décomposé comme suit :

- Acquisition, mise en œuvre : 24 919.20 € TTC
- Maintenance : 46 680 € TTC

Le marché de maintenance est passé pour une période d'un an, la première année correspondant à la période de garantie. Il sera reconduit 2 fois de manière tacite ; sa durée maximale ne pourra pas excéder trois ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

l'Adjoint au maire chargé de
l'administration municipale, des
ressources humaines, des
nouvelles technologies et des
affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180522-lmc1H5281H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/05/2018
Date de Publication : 22/05/2018